



Initiative de la Société Civile

Rapport de la Séance du

Programme de Réflexion et de

Concertation pour la Dynamisation de l'Économie Haïtienne

Thème: Passation des Marchés Publics et Corruption

Date : Jeudi 24 Octobre 2019

Conférencière : Me Claudie Marsan

I. Introduction :

Dans le cadre de la mise en œuvre du **Programme de Réflexion et de Concertation pour la Dynamisation de l'Économie Haïtienne**, une conférence-débat a été organisée par l'Initiative de la Société Civile autour du thème : « **Passation de Marchés Publics et Corruption** ». Cette séance a eu lieu le jeudi 24 octobre 2019 au local de l'ISC. L'oratrice du jour fut maître Claudie Marsan.



Rosny Desroches
Directeur Exécutif de l'ISC

Comme à l'accoutumée, Rosny Desroches s'est prononcé succinctement sur le sujet du jour. Il n'a pas caché sa joie quant à la tenue de cette conférence-débat en dépit des agitations socio-politiques en Haïti. Selon lui, il s'agit d'un sujet d'actualité relayé souvent par les médias haïtiens, d'où l'importance qu'il soit abordé en profondeur par des initiés en matière juridique. Le directeur exécutif de l'ISC pense que fort souvent les contractants enfreignent la loi, sans pour autant que la justice fasse son travail convenablement. Les contrats sont souvent mal faits et mal exécutés. La législation haïtienne n'est pas véritablement respectée par bon nombre de personnes. Il est donc, fondamental d'aborder cette thématique en profondeur, a laissé comprendre Rosny Desroches.

▪ Déroulement de la conférence-débat



Me Claudie Marsan
Oratrice du jour

La conférencière du jour fut Maître Claudie Marsan, avocate inscrite au barreau de Port-au-Prince. Elle a effectué ses études universitaires à la Faculté de droit et des sciences économiques de l'Université d'État d'Haïti (FDSE). Experte en passation de marchés publics, elle évolue avec enthousiasme et efficacité dans cette branche du droit administratif depuis la fin de ses études de droit en 1995.

Maître Claudie Marsan, a débuté la séance en interagissant avec l'assistance de sorte qu'elle soit certaine de sa compréhension de la thématique du jour. 3 intervenants ont pris la parole pour tenter de définir le sujet. Après ces prises de parole, apportant des éléments réponses jugés pertinents par l'oratrice du jour, Claudie Marsan a défini le marché public comme étant : « un contrat ente deux personnes morales, ou entre une personne morale et une personne physique ». La conférencière a voulu être précise en disant que la terminologie « passation de marchés publics », fait allusion à tout le processus par étapes, dans le cadre d'un contrat. Maître Marsan expliqua qu' : « il y a une mise en concurrence à la suite d'offres de soumissionnaires, par la suite une autorité contractante attribue le contrat à un contractant ». « L'intérêt général » est déterminant dans le choix de l'offre jugée meilleure affirma l'oratrice. Selon Claudie Marsan l'autorité contractante cherche souvent la proposition qui paraît la plus économiquement avantageuse pour elle. Elle précisa tout de même que la proposition la moins chère, n'est pas nécessairement la plus avantageuse. « Il y a un rapport qualité-coût déterminant dans le choix de la meilleure proposition », a laissé comprendre l'oratrice. La conférencière pense qu'il est important



Initiative de la Société Civile

Rapport de la Séance du

Programme de Réflexion et de

Concertation pour la Dynamisation de l'Économie Haïtienne

Thème: Passation des Marchés Publics et Corruption

Date : Jeudi 24 Octobre 2019

Conférencière : Me Claudie Marsan

que la population haïtienne sache que c'est l'argent des contribuables qui majoritairement est utilisé pour les marchés publics. L'État a donc une redevance envers l'ensemble la population haïtienne.

Le concept « bonne gouvernance » est crucial pour la passation des marchés publics déclara madame Marsan. Bien que les opinions divergent quant à la signification de ce concept, Claudie Marsan pense qu'il s'agit d'un lien entre les décisions prises en amont et l'exécution en aval, les deux étant en parfaite adéquation. Elle affirma que si nous souhaitons véritablement attendre les objectifs du millénaire, il va falloir, sur une base consensuelle, chercher à donner de nouvelles directives à la nation haïtienne.

Claudie Marsan s'est prononcée par la suite sur le concept de la corruption. Elle qualifie la corruption



comme étant : « un danger très grave et condamnable qui enfreint la loi et la réalisation des droits humains ». En parlant en long et en large des pratiques de corruption en Haïti, à savoir : « trafic d'influence, franchise illégale, favoritisme entre autres », maître Claudie Marsan a fait savoir que les services publics ne sauraient être de qualité si nous ne combattons pas avec assiduité et fermeté cette problématique qui prend des proportions préoccupantes dans le pays. Claudie Marsan a fait mention de certaines institutions mises sur pieds pour freiner la corruption dans le pays. Il y a la Commission Nationale des Marchés Publics, qui existe pour réguler et pour faire le contrôle à priori et à posteriori des marchés publics. Il y a la Cour Supérieure des Comptes

et du contentieux administratif qui garantit l'efficacité des dépenses publiques. L'oratrice a fait mention de 3 principes de bases pour passer un marché : **1) le libre accès à la commande publique, 2) la liberté de traitement des candidats, 3) l'éthique**. Elle précisa que la finalité de ces principes est d'atteindre les objectifs suivants : **1) l'efficacité de la commande publique, 2) la bonne utilisation des deniers publics**. Claudie Marsan a souligné des efforts effectués par l'État Haïtien en vue de combattre la corruption. Il y a : **1) la convention interaméricaine contre la corruption ratifiée le 19 décembre 2000, 2) La création de l'Unité de Lutte Contre la Corruption a eu lieu le 8 septembre 2004, 3) la convention des Nations Unis contre la corruption ratifiée par décret le 14 mai 2007, 4) la loi sur la déclaration du patrimoine signée le 12 février 2008, 5) la loi qui régit la passation des marchés publics signée le 10 juin 2009, 6) l'arrêté relatif à la mise en application de la loi du 10 juin 2009, le 26 octobre 2009, 7) plusieurs autres arrêtés régissant la mise en application de la loi du 10 juin 2009**. En outre, la CNMP organise souvent des séminaires de formation pour que tout le monde soit imbu de la législation qui entoure le phénomène de la corruption. Nous avons toute une législation nous permettant d'incriminer des actes a fait savoir Claudie Marsan, il va donc falloir que nous travaillions à ce que les crimes jugés pénalement répréhensibles, soient traités comme tels par la justice haïtienne.

Claudie Marsan pense qu'Haïti est victime de ce qu'elle appelle une: « délinquance financière organisée ». Elle a rappelé que la population haïtienne est en mesure de porter plainte, c'est un droit qu'il ne faut pas prendre à la légère. Le concept de traçabilité est d'une importance capitale dans le droit administratif affirma maître Marsan. Les fiches signalétiques, le numéro Swift, entre autres sont à prendre en compte pour retracer la possibilité d'une fraude quelconque.



Initiative de la Société Civile

Rapport de la Séance du

Programme de Réflexion et de

Concertation pour la Dynamisation de l'Économie Haïtienne

Thème: Passation des Marchés Publics et Corruption

Date : Jeudi 24 Octobre 2019

Conférencière : Me Claudie Marsan

En considérant tout ce qui a été dit, force est de constater que le droit administratif doit être pris au sérieux par l'ensemble des personnes morales et physiques. Les efforts doivent être conjugués pour combattre le fléau qu'est la corruption. Maître Claudie Marsan a partagé son savoir sur la passation de marchés publics et les dérives qui peuvent résulter tout au long des étapes du processus.

À la suite de la conférence prononcée Claudie Marsan quelques minutes étaient dédiées au débat. Une question relative aux contrats gré à gré posée à la conférencière. Elle a répondu en faisant lecture de la loi montrer qu'effectivement la législation autorise ce genre de contrats. Elle a rappelé à l'audience a des institutions pour combattre la



Vue de l'assistance

par
a été
pour
qu'il y

corruption : la CNMP, la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif, l'ULCC, l'UCREF etc... Il va falloir que la société civile continue à prêter son concours dans la lutte contre la corruption. Elle ajouta que le Sénat de la république a aussi son rôle à jouer. Le Sénat pourrait exiger un audit pour la Cour Supérieur des Comptes ; il va falloir faire usage de ce droit pour mettre en lumière l'existence de certaines exactions. Un participant a élucidé des cas où il a fait face à des situations menaçant sa vie et celles des membres de sa famille. Il s'agit d'une problématique grave, qui montre que la corruption est un véritable fléau qu'il va falloir combattre inévitablement. D'autres intervenants ont participé au débat soit en adressant des questions pertinentes ou en partageant des expériences vécues.

▪ Conclusion

La conférence-débat du jeudi 24 octobre 2019 a été une réussite. La prochaine conférence-débat se tiendra au cours du mois de novembre autour de la thématique : « rapports entre politique et économie ». Le conférencier sera le docteur Bénéfique Paul. Plus de précisions seront communiquées au grand public dans les jours à venir.



Initiative de la Société Civile

Rapport de la Séance du

Concertation pour la Dynamisation de l'Economie Haïtienne

Thème: Passation des Marchés Publics et Corruption

Date : Jeudi 24 Octobre 2019

Conférencière : Me Claudie Marsan

Programme de Réflexion et de

- Avec l'appui de la Télévision Nationale d'Haïti, de l'Union Européenne à travers le Volontariat pour le Développement d'Haïti, dans le cadre du PROSCH (Programme de Renforcement de la Société Civile Haïtienne)



Les Sponsors et Partenaire de la première phase de 2019 :

